

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23008</p>
---	--	---

SEANCE du : 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
--------------------------------	---------------------------------	------------------

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques
Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



MAPA restreinte de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'espace Simone VEIL : engagement de la procédure et autorisation de signature du marché

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'espace Simone Veil sur la Commune de Bressuire, la Collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure adaptée, selon les articles L 2123-1 - R 2123-1 1° et R2172-2 1° du Code de la Commande Publique.

Il s'agira de recourir à un **Marché à Procédure Adaptée restreint de maîtrise d'œuvre** pour une durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, incluant les éléments de mission réalisés pendant l'année de parfait achèvement et d'éventuelles missions complémentaires postérieures est estimée à pour la tranche ferme 53 mois et pour la tranche optionnelle 27 mois.

Ce dernier sera conclu sur les montants suivants :

Montant maximum sur la durée de la procédure : 838 323.00 € HT soit 1 005 987.60 € TTC

VU les articles L 2123-1 - R 2123-1 1° et R2172-2 1° du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation du marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'espace Simone Veil sur la Commune de Bressuire, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 80 mois.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230131-DG_DEL_2023_008-DE
Date de télétransmission : 31/01/2023 / X-
Date de réception préfecture : 31/01/2023